

RCS : CHAUMONT

Code greffe : 5201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAUMONT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00258

Numéro SIREN : 403 325 616

Nom ou dénomination : POINFOR

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2020 sous le numéro de dépôt 1013

# Greffe du tribunal de commerce de CHAUMONT



## Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 06/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/1013

Déposant :

Nom/dénomination : POINFOR

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 403 325 616

N° gestion : 2015 B 00258

**C.M.H AUDIT**  
EURL au capital de 8 000 €  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE DIJON



---

PA DU PRE MOINOT - RUE DES MINIERES - BP 30074 - 52102 SAINT-DIZIER CEDEX  
TEL: 03.25.06.53.90 - FAX: 03.25.06.53.98

---

Annulé  
03 25 87 02 51  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE LANGRES

## **POINFOR**

Société coopérative participative à forme anonyme

132 Rue de la poudre

ZI Les Franchises

52200 LANGRES

--

### **EXERCICE 2019**

(Du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



*A*

## **POINFOR**

Société coopérative participative à forme anonyme

132 Rue de la poudrière

ZI Les Franchises

52200 LANGRES

-:-

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

#### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos au 31/12/2019*

Mesdames, Messieurs,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SCOP POINFOR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SCOP POINFOR à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

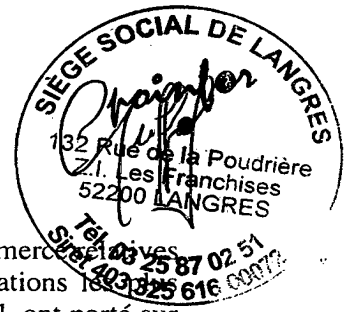
##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce et à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de la société**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SCOP POINFOR à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

#### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société coopérative participative.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT DIZIER, le 11 juin 2020

Le Commissaire aux comptes

**Arnaud COLSON**

**C.M.H. AUDIT**

EUURL au capital de 2000 €

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie de Dijon

PA du Pré Moinot - BP 30074

82102 SAINT DIZIER

515 066 264 - RCS Chaumont

Tel. 03 25 06 53 90 - Fax 03 25 06 53 98



# Compte de Résultat

1/2

31/12/2019

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	4 082 408		4 082 408	2 819 949
	Montant net du chiffre d'affaires	4 082 408		4 082 408	2 819 949
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			53 148	49 360
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			24	544
	Autres produits				
Total des produits d'exploitation (1)				4 135 580	2 869 853
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 236 512	809 789
	Impôts, taxes et versements assimilés			228 642	154 530
	Salaires et traitements			1 731 438	1 297 213
	Charges sociales du personnel			537 588	423 670
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			75 837	46 834
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions			9 523	10 715	
Autres charges			1 197	934	
Total des charges d'exploitation (2)				3 820 737	2 743 685
RESULTAT D'EXPLOITATION				314 843	126 169

# Compte de Résultat

2/2

		31/12/2019	31/12/2018
RESULTAT D'EXPLOITATION		314 843	126 169
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	546	434
Total des produits financiers		546	434
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	8 292	3 711
Total des charges financières		8 292	3 711
RESULTAT FINANCIER		(7 747)	(3 277)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		307 096	122 892
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	44 736 10 706	141 922 10 539
Total des produits exceptionnels		55 442	152 461
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 443	10 565
Total des charges exceptionnelles		3 443	10 565
RESULTAT EXCEPTIONNEL		51 999	141 896
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		2 730	15 680
TOTAL DES PRODUITS		4 191 568	3 022 749
TOTAL DES CHARGES		3 835 203	2 773 641
RESULTAT DE L'EXERCICE		356 365	249 108
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

ROCARD

SCOP POINFOR



## Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	33 235	24 926	8 309	16 617
	Concessions brevets droits similaires	81 056	68 652	12 404	19 004
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	69 500		69 500	13 000
	Constructions	625 500	12 296	613 204	112 278
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	51 671	47 081	4 590	6 713
	Autres immobilisations corporelles	695 783	379 885	315 898	270 987
	Immobilisations en cours	148 057		148 057	
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	10		10	10	
Prêts					
Autres immobilisations financières	26 077		26 077	7 543	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>1 730 890</b>	<b>532 841</b>	<b>1 198 049</b>	<b>446 151</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 951		1 951	2 197
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	1 779 539		1 779 539	1 069 439
	Autres créances	18 682		18 682	98 303
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>					
	477 703		477 703	577 460	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	25 016		25 016	21 002
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>2 302 891</b>		<b>2 302 891</b>	<b>1 768 400</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>4 033 781</b>	<b>532 841</b>	<b>3 500 940</b>	<b>2 214 552</b>
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				26 077	7 543
(3) dont créances à plus d'un an					



*(Handwritten signature)*

## Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	145 300	135 580
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	143 674	106 308
	Réserves statutaires ou contractuelles	362 516	259 820
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	21 911	21 911
	Report à nouveau	236 712	236 712
	Résultat de l'exercice	356 365	249 108
Subventions d'investissement	20 091	30 631	
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		1 286 570	1 040 070
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	111 826	102 303
Total des provisions		111 826	102 303
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	967 611	259 834
	Emprunts et dettes financières divers	132 044	97 146
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	95 132	107 969
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	286 057	158 264
	Dettes fiscales et sociales	493 336	416 073
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 470	6 488	
Autres dettes	119 895	24 409	
Produits constatés d'avance (1)		1 996	
Total des dettes		2 102 544	1 072 178
Ecart de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 500 940</b>	<b>2 214 552</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		356 364,92	249 107,90
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 166 226	725 358
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Arrivé le  
03 juin 2020  
Tribunal de Commerce  
Chaumont

**POINFOR**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 18 500 euros**  
**Siège social : 132 Rue de la Poudrière**  
**52200 LANGRES**  
**403325616 RCS CHAUMONT**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 26 JUIN 2020**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2019**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'exercice 2019 fait ressortir un résultat bénéficiaire de 356 365€ que nous proposons d'affecter de la façon suivante :

- en réserve impartageable: 178 183€
- en parts travail : 178 183€
- en dividendes: 0€

Ainsi, le report à nouveau, dégagé par l'association, antérieurement à la transformation en SCOP, reste après affectation du résultat à 236 712 €.

**Proposition de répartition des réserves impartageables :**

- 1 626 € : en réserve légale
  - 176 557€ en fonds de développement
- Soit un total de 178 183€.

Les réserves à hauteur de 178 183€ sont affectés fiscalement à la PPI (Provision Pour Investissement).

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 juin 2020**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme  
Le Président

